

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015

### =====

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille quinze, le-vingt-un décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Patrick MOLLARD, Jérôme BAUDIN, Bernard ANSELMINO, Martine KOHLY, Marie-France MONTMAYEUR, Gilbert EYMIN, Cécile LAFORET, Virginie LAGARDE, Béatrice DEQUIDT, Carine PICCEU, Marc ROSSET, André TAVEL-BESSON, Guillaume REY, Georges ZANARDI, Monique HILAIRE, Olivier LAVARENNE, Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Louis ROUSSET

Pouvoirs : Patricia HERNANDEZ, pouvoir à Cécile LAFORET  
Mathias CAUTERMAN, pouvoir à Gilbert EYMIN  
Philippe CHAUVEL, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

Absents : Véronique DESROZES, Karine SANCHEZ-BEAUFILS, Hubert SALINAS

-----

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, souhaite la bienvenue à Monsieur Guillaume REY, nouveau Conseiller Municipal, en remplacement de Madame Emmanuelle GUILLEMIN.

Monsieur Guillaume REY prend alors la parole et tient à remercier Madame Emmanuelle GUILLEMIN pour son travail en qualité de :

- Vice-présidente du C.C.A.S.
- Conseillère Municipale déléguée à la santé, à la petite enfance et aux personnes âgées
- Organisatrice de la distribution des colis de Noël
- Gestionnaire de la banque alimentaire municipale

Madame Marie-France MONTMAYEUR, Adjointe au Maire prend la parole et au nom de l'équipe majoritaire tient à féliciter Monsieur le Maire pour son élection en qualité de Conseiller Régional.

Monsieur le Maire, touché par cette prise de parole, espère qu'avec cette élection la Région réapprenne à aimer le tourisme et la culture.

Il tient également à féliciter le conseil départemental pour avoir augmenté :

- De 10 % le budget culture
- De 12 % le budget tourisme

Il rappelle également que sous la présidence de Monsieur VALLINI le budget culture a été divisé par trois entre 2005 et 2015.

<b>Approbation du compte-rendu du 07 décembre 2015</b>
--

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France MONTMAYEUR est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

Monsieur le Maire aborde ensuite le premier point inscrit à l'ordre du jour.

## Sécurité : actualités

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé de la sécurité indique qu'à la demande des riverains et en accord avec la gendarmerie, l'éclairage public de la place du Temple a été éteint à titre d'essai dans le but de limiter les regroupements de personnes chaque nuit.

## Conseil Communautaire : actualités

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire et Conseillère Communautaire présente les points d'actualité de la Communauté de Communes :

- Portage foncier du centre de remise en forme :

Dans cet avenant, la Communauté de Communes percevra le loyer versé par la SAEM du Domaine Thermal en lieu et place de la commune. Ces recettes seront déduites du montant à rembourser par la commune lors de la sortie du portage.

- Subvention UNSS :

Le collègue d'Allevar d'est vu attribuée une subvention de 3 800 € concernant le fonctionnement de l'association sportive.

- Attribution de compensation 2015 :

La Communauté de Communes a versé à la commune d'Allevar en 2015 une attribution de compensation d'un montant de 916 845 € (contre 945 121 € en 2014).

- Schéma de mutualisation :

La Communauté de Communes a fait le bilan de mutualisation des services avec les communes membres.

Elle indique que la démarche va être poursuivie dans le cadre de la conférence des Maires.

### Délibération n° 178/2015 – NOMINATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevar, indique que Madame Emmanuelle GUILLEMIN, Conseillère Municipale déléguée a souhaité démissionner du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend acte de cette décision et précise que par arrêté municipal il a procédé à l'annulation de cette délégation à compter du 23 novembre 2015.

Monsieur le Maire souhaite que l'équipe municipale soit réorganisée de la manière suivante :

Il propose que Madame Béatrice DEQUIDT actuellement Conseillère Municipale devienne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Conseillère Municipale déléguée et par arrêté du Maire, elle disposera de la délégation suivante :

Action sociale, santé et personnes âgées.

Le Conseil Municipal rappelle les délibérations en date du 28 mars 2014 et du 1<sup>er</sup> décembre 2014

Il modifie la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, Madame Béatrice DEQUIDT, Conseillère Municipale déléguée à l'action sociale, à la santé et aux personnes âgées, bénéficiera de la même indemnité que les autres conseillers municipaux délégués, en application de la délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Il est précisé que le versement de cette indemnité s'inscrit dans le respect de l'enveloppe globale.

***Vote : unanimité, moins 4 abstentions (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Philippe CHAUVEL).***

<b>Délibération n° 179/2015 – <u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Suite à la démission de Madame Emmanuelle GUILLEMIN, Conseillère Municipale, le Conseil Municipal élit Madame Virginie LAGARDE, membre du C.C.A.S.

***Vote : unanimité***

***Arrivée de Monsieur Hubert SALINAS, Conseiller Municipal***

## **AFFAIRES FINANCIERES**

<b>Délibération n° 180/2015 – <u>FOURNITURE ET ACHEMINEMENT DE L'ENERGIE : CONTRAT AVEC LA SOCIETE SAS ENALP</u></b>	<b>Rapporteur : Gilbert EYMIN</b>
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire chargé des travaux indique au Conseil Municipal que la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 a fixé de nouvelles règles communes pour le marché intérieur de l'électricité.

Cette directive européenne a été transposée dans le droit français dans la loi n° 2010-1488 du 07 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité dite loi NOME.

Monsieur l'Adjoint au Maire explique que par l'application de cette directive européenne et de cette loi, les tarifs réglementés de vente de l'électricité disparaissent selon le calendrier suivant :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, cela concerne les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (tarifs jaunes et verts).

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence est de ce fait être obligatoire pour tous les sites correspondant au seuil indiqué ci-dessus et impose ainsi de recourir aux procédures prévues par le code des marchés publics.

En conséquence, la commune d'Alleverd a lancé une consultation dans le cadre de la procédure marché adaptée.

Une entreprise a déposé une offre.

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire indique que ce contrat concerne deux bâtiments, la Pléiade et le pôle jeunesse.

La commission MAPA qui s'est réunie le lundi 14 décembre 2015 propose de retenir la société SAS ENALP, dont le siège social est : 32, rue de Savoie 74910 SEYSSEL.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société SAS ENALP.

- Durée du contrat : 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Option AlpEnergie'Pure (avec cette option la commune d'Alleverd disposera d'une électricité d'origine 100 % renouvelable).

Avec ce nouveau contrat le coût de l'énergie avec une option énergie verte sera sensiblement équivalent (de l'ordre de 15 000 €).

***Vote : unanimité***

<b><u>Délibération n° 181/2015 – RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT D'ASSURANCE</u></b>	<b>Rapporteur : Gilbert EYMIN</b>
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire indique que le contrat d'assurance « risques statutaires du personnel communal » arrivant à son terme au 31 décembre 2015, la commune d'Alleverd a lancé une consultation par la voie d'une procédure d'appel d'offres pour renouveler son contrat d'assurance pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Dans le cadre du cahier des charges, les garanties de base sont les suivantes :

- Décès
- Accidents et maladies imputables au service sans franchise
- Maladie de longue durée ou longue maladie
- Maternité sans franchise
- Congés pour maladie ordinaire avec franchise de 30 jours par arrêt.

Trois compagnies d'assurance ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 décembre 2015 propose de retenir la société SMACL qui propose un taux de 6,17 %, soit un montant estimatif de prime de 49 592 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société SMACL.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 182/2015 – <u>SKI</u> <u>SCOLAIRE : CONVENTION AVEC</u> <u>L'E.S.F.</u></b>	<b>Rapporteur : Martine KOHLY</b>
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargé des sports présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec l'Ecole de Ski Français d'Allevard concernant l'organisation du ski scolaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ESF d'Allevard concernant l'organisation du ski scolaire.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 183/2015 – <u>DECISION</u> <u>MODIFICATIVE N° 7</u></b>	<b>Rapporteur : Jérôme BAUDIN</b>
--	-----------------------------------

Sur proposition de Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 7

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### Dépenses de fonctionnement

012/64131	Rémunération personnel non titulaire	+ 4 000,00 €
012/6454	Cotisations ASSEDIC	+ 2 000,00 €
012/6451	Cotisations URSSAF	+ 1 000,00 €
014/73925	Fonds de péréquation (FPIC)	+ <u>9 912,00 €</u>
	TOTAL	+ 16 912,00 €

### Recettes de fonctionnement

74/74748	Autres organismes	+ 9 762,00 €
77/7711	Dédits et pénalités reçus	+ <u>7 150,00 €</u>
	TOTAL	+ 16 912,00 €

*Vote : unanimité, moins 5 abstentions (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Philippe CHAUVEL).*

## URBANISME - FONCIER

<b>Délibération n° 184/2015 – <u>VENTE D’UN APPARTEMENT DANS LA RESIDENCE LE SPLENDID</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
---	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de vendre l'appartement n° 704 situé dans la résidence le Splendid à Madame Anne DELLA VECCHIA pour un montant de 30 000 €

Il rappelle l'avis de France Domaines en date du 26 août 2011

Il charge Maître Stanislas DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal précise que la vente du lot n° 704 comprend le mobilier suivant :

BIENS MOBILIERS	Valeur
1 canapé	750,00
1 meuble sous évier	140,00
1 meuble-vaisselle suspendu	140,00
1 Table repas	250,00
1 Frigo	200,00
1 meuble rangement	150,00
1 Table basses de salon	100,00
1 bureau	150,00
1 miroir	50,00
2 Appliques	100,00
1 lampe de séjour	75,00
1 porte serviette	25,00
2 poubelles	40,00
1 dévidoir	30,00
1 lot de vaisselle	150,00
1 pare baignoire	50,00
<b>TOTAL</b>	<b>2400,00</b>

Ce mobilier de 2 400 euros est inclus dans le prix de 30 000 euros, de sorte que la partie immobilière est de 27 600 euros.

Madame Carin THEYS, Conseillère Municipale indique que les quatre appartements achetés par la commune d'une valeur totale de 200 000 € ont été évalués sur la base de 1 673 € au m<sup>2</sup> et vendu sur la base de 1 000 € l m<sup>2</sup>. Soit un prix très inférieur à l'avis des Domaines.

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire lui répond que cet appartement se situe sous les toits et est très mal isolé.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, Conseiller Municipal, rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de baisser les prix de ces appartements de 10 %. Ce qui pour cet appartement n'est plus le cas.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a plus de marché et que bien que cela ne soit pas une bonne affaire financière, l'intérêt de la commune est de vendre ses appartements.

Monsieur le Maire indique également qu'il n'y a pas eu d'offre supérieure.

Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal souhaite savoir si la commune a besoin de vendre ses appartements.

Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire précise que ces appartements restent à vendre et qu'ils coûtent plus qu'ils ne rapportent.

Il souhaite que ce parc immobilier soit vendu.

Suite à la question de Monsieur Hubert SALINAS, Conseiller Municipal, Monsieur le Maire souhaite que la commune d'Allevard reste propriétaire de deux appartements dans le but de répondre à une situation d'urgence.

**Vote : 20 voix pour**

**5 voix contre (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Philippe CHAUVEL)**

<b>Délibération n° 185/2015 – <u>RESIDENCE</u> <u>LE SORBIER : CONTRAT</u> <u>PRELIMINAIRE DE VENTE</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire indique qu'à l'angle de l'avenue Antoine Louaraz et de la rue des Thermes, il est prévu la construction de la résidence le Sorbier comprenant 19 appartements, 14 garages, 2 parkings couverts, 4 parkings extérieurs et un local professionnel.

En matière de commercialisation l'OPAC 38 s'est porté acquéreur de 6 logements, les promoteurs de trois logements.

Pour valider la demande de prêt le promoteur doit conclure un dernier contrat de réservation.

Aussi, dans le but de permettre le démarrage des travaux, Monsieur l'Adjoint au Maire propose que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de réservation pour l'acquisition d'un local commercial dans la résidence le Sorbier aux conditions suivantes :

- Prix de vente : 127 908 € T.T.C.
- Pas de dépôt de garantie
- Pas de pénalité financière en cas de non conclusion de la vente du fait de la commune.

Par ailleurs, la signature du document contractuel est subordonnée à la réalisation de trois conditions :

- L'achèvement du projet
- Le raccordement au réseau de distribution de chaleur (chaufferie bois)

- L'obtention d'un prêt par la collectivité

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation à intervenir avec la société SARL Splendid Park.

Monsieur le Maire précise qu'en matière immobilière la commune d'Allevard a réalisé :

- Une bonne opération financière avec la vente du bâtiment Prisunic
- Une mauvaise affaire avec l'opération Hôtel de France (achat du bâtiment, sa démolition et sa vente à un promoteur), mais elle va néanmoins permettre la construction de la résidence le Sorbier qui permettra à la commune :
  - o De diversifier ce centre-ville
  - o De disposer de ressources fiscales supplémentaires

Monsieur SALINAS, Conseiller Municipal s'interroge sur la construction de nouveaux logements alors que 160 logements vacants ont été recensés à Allevard.

Monsieur le Maire conclut que cette délibération rend possible la construction et n'engage pas la commune dans une acquisition foncière.

***Vote : unanimité, moins 5 abstentions (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Philippe CHAUVEL)***

<b>Délibération n° 186/2015 – <u>DENOMINATION D'UNE RUE AU COLLET D'ALLEVARD</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Sur proposition du Conseil local du Collet, le Conseil Municipal procède à la dénomination d'une rue au Collet d'Allevard

- o La Rue des Terrasses, (qui part de la route départementale pour se rendre ensuite à l'ancienne chapelle et se termine devant la salle Antoine Cros)

***Vote : unanimité***

## TRAVAUX

<b>Délibération n° 187/2015 – <u>SALLE LA PLEIADE : CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DES ELEVATEURS PMR</u></b>	<b>Rapporteur : Gilbert EYMIN</b>
---	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les contrats d'entretien à intervenir avec la Société JEAN LEON ELEVATION concernant l'élèveur PMR et le monte-charge matériel de la salle la Pléiade.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'entretien à intervenir avec la société JEAN LEON ELEVATION pour un montant annuel par élèveur de 130 € H.T. (une prestation annuelle).

***Vote : unanimité***

## CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

**Délibération n° 188/2015 – ECOLE DE MUSIQUE : EXTENSION EVEIL MUSICAL**

**Rapporteur : Cécile LAFORET**

Madame Patricia HERNANDEZ, Conseillère Municipale indique au Conseil Municipal que, dans la continuité des séances d'éveil musical que l'école de musique effectue au sein de l'école primaire, un petit nombre d'élèves ont fait la demande de pouvoir intégrer un créneau de chant (30 minutes, déjà existant) le jeudi après-midi dans les locaux de l'école de musique.

Madame la Conseillère Municipale propose de créer un tarif spécifique pour inscrire ces élèves :

Extension éveil musical école primaire / chant école de musique : 60 € pour l'année, soit 20 €/trimestre.

Sous réserve des places disponibles après clôture des inscriptions de l'école de musique et seulement pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal fixe le tarif « extension éveil musical / chant école de musique » :

- 60 € pour l'année, soit 20 € / trimestre

***Vote : unanimité***

**Délibération n° 189/2015 – FORMATION DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS : CONVENTION A INTERVENIR**

**Rapporteur : Martine KOHLY**

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargé des sports, présente au Conseil Municipal le projet de convention à conclure avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère.

Cette convention de partenariat a pour objet de mettre en place (sur la base de 6 séances de 2 heures) un cycle de formation à destination des dirigeants associatifs.

Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 420,24 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère.

***Vote : unanimité***

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, Conseiller Municipal regrette que cette délibération soit présentée alors que l'action de formation a déjà eu lieu.

## DIVERS

**Délibération n° 190/2015 – CAMPAGNE DE DERATISATION**

**Rapporteur : Virginie LAGARDE**

Madame Virginie LAGARDE, Conseillère Municipale déléguée propose de signer un contrat de dératisation avec la société ISS HYGIENE ET PREVENTION.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société ISS HYGIENE ET PREVENTION pour un montant total de 2 057,54 € HT

*Vote : unanimité*

## QUESTIONS DIVERSES

**Délibération n° 191/2015 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Rapporteur : Jérôme BAUDIN**

Sur proposition de Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire chargé des finances, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1

### **Section de fonctionnement**

#### Dépenses

6152	Dératisation	+ 400,00 €
66111	Intérêt d'emprunt	- 400,00 €

*Vote : unanimité, moins 2 abstentions (Jean-Luc MOLLARD, Philippe CHAUVEL).*

**Délibération n° 192/2015 – MOTION CONTRE LA FERMETURE DU CENTRE DE MEDECINE DU TRAVAIL D'ALLEVARD**

**Rapporteur : Bernard ANSELMINO**

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du personnel présente au Conseil Municipal la lettre non signée du 08 décembre 2015 émanant de l'association Alpes Santé Travail concernant la fermeture du centre de médecine de travail d'Allevard.

Cette décision brutale de supprimer cette permanence organisée dans les locaux de l'établissement thermal prend effet à compter du 31 décembre 2015.

Cette décision a été prise sans aucune concertation auprès des principaux employeurs du Pays d'Allevard.

Le Conseil Municipal s'oppose à la fermeture du centre de médecine du travail d'Allevard. Il demande impérativement à l'association loi 1901 « Alpes Santé Travail » l'organisation d'une réunion de concertation.

*Vote : unanimité*

**Questions diverses :**

Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal demande qu'une visite de la Pléiade soit organisée dans le but de présenter la machinerie.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gilbert EYMIN, d'organiser cette visite.

Monsieur Jean-Luc MOLLARD, rappelle qu'une nouvelle visite des bâtiments communaux n'a toujours pas été organisée.

Monsieur le Maire prend l'engagement d'en organiser une avant la fin mars, sous l'autorité de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire (7 élus sont concernés).

Vœux du Maire à la Population le vendredi 08 janvier 2016 à 18h30 à la Pléiade.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2016.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h15.

Fait à Allevard,  
le 22 décembre 2015  
Le Maire  
Philippe LANGENIEUX-VILLARD